

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**TRAVAUX DANS LES CITÉS MIXTES RÉGIONALES - 6ÈME RAPPORT DE L'ANNÉE 2023 - BUDGET
2023**

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
PROJET DE DÉLIBÉRATION	6
ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION	9
Annexe 1 : Affectations marchés et dotations CMR	10
Annexe 2 : Affectations CPI CMR	13

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent rapport propose d'affecter plusieurs autorisations de programme, au titre des travaux dans les cités mixtes régionales pour un montant total de **8 047 491 €**.

1. Affectations marchés et dotations

Les affectations concernent des marchés à procédure adaptée, des accords-cadres à bons de commande ou marchés subséquents (existants ou en cours de renouvellement) soit :

- **5 870 000 €** d'affectation globale pour les accords-cadres à bons de commande de travaux relatifs aux marchés suivants (en annexe 1 à la présente délibération) :

- Marché de travaux d'électricité et faux plafonds,
- Travaux de maintenance, réparation et mise en conformité des installations de génie climatique,
- Marché travaux de plomberie,
- Travaux de toitures couverture et étanchéité,
- Marché de pré câblage multimédia,
- Marché de travaux et de mise aux normes et de réparation de VRD et de réseau d'assainissement,
- Marché de travaux serrurerie métallerie,
- Marché de travaux d'enlèvement ou de neutralisation de matériaux contenant de l'amiante.
- Travaux SSI,
- Travaux de peinture,
- Travaux de revêtement de sol,
- Travaux tous corps d'état (TCE),
- Travaux menuiserie extérieure/vitrierie,
- Travaux maçonnerie/carrelage,
- Travaux de menuiseries intérieures et de parquetage.

Des opérations individualisées par établissement dont la gestion sera assurée directement par les services régionaux via la passation de marchés (procédure adaptée ou subséquents) ou déléguée aux établissements soit :

- **1 765 720 €** pour les travaux de « Grosses réparations dans les cités scolaires » de la région Île-de-France (en annexe 1 à la présente délibération).

- **194 771 €** de dotations aux cités scolaires afin d'effectuer divers travaux de maintenance (en annexe 1 à la présente délibération). Les conventions qui seront signées avec les cités mixtes bénéficiaires intégreront les modifications rendues nécessaires par l'application de la délibération n° CR2022-078 du 12 décembre 2022 relative à la révision du règlement budgétaire et financier et au règlement relatif aux méthodes comptables et durée d'amortissement.

2. Affectation au titre de la convention cadre de prestations intégrées relative aux travaux de maintenance dans les établissements franciliens avec Ile de France Construction Durable

Par la délibération n° CP 2019-085 du 24 janvier 2019, le pôle lycées a défini une nouvelle stratégie de maintenance permettant de renforcer la part de la maintenance préventive et de cibler

l'investissement sur les priorités de la région : la sécurité, l'amélioration du bâti, la rénovation des locaux d'hygiène (demi-pensions, sanitaires, locaux des agents des lycées). Pour atteindre ces objectifs, mais aussi pour sécuriser les opérations, il est apparu nécessaire de diminuer fortement le mécanisme de dotations pour les travaux de maintenance. Cette convention établie pour une durée de 5 ans prévoit une affectation par année pour un total de 36 000 000 €.

Le montant complémentaire à affecter au titre des cités mixtes régionales en 2023 est de **217 000 €** pour des travaux supplémentaires sur des opérations du programme 2021, disponible sur le chapitre 902 « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 24 « Cités scolaires », programme HP24-002 « Travaux de maintenance et de grosses réparations dans les cités scolaires », du budget 2023 (en annexe 2 à la délibération).

3. Transferts

Les autorisations de programme disponibles sur le chapitre 902 « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 24 « Cités scolaires », programme HP24-002 « Travaux de maintenance et grosses réparations dans les cités scolaires », étant insuffisantes pour assurer les affectations des actions (12400202) « Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales - part lycée », (12400203) « Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales – part collège », (12400205) « Grosses réparations dans les cités mixtes régionales – part lycée », et (12400206) « Grosses réparations dans les cités mixtes régionales – part collège », il a été procédé au transfert d'un montant de **8 047 491 €** du chapitre 902 « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 24 « Cités scolaires », programme HP24-001 « Opérations travaux dans les cités scolaires », action (12400108) « Rénovation des cités mixtes régionales » du budget 2023.

Actions destinataires	Libelle actions destinataires	Montant	Programmes sources	Actions sources	Libellé actions sources
12400202	Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales – part lycée	127 904,37 €	HP24-001	12400108	Rénovation des cités mixtes régionales
12400203	Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales – part collège	66 866,63 €	HP24-001	12400108	Rénovation des cités mixtes régionales
12400205	Grosses réparations dans les cités mixtes régionales – part lycée	5 356 597,50 €	HP24-001	12400108	Rénovation des cités mixtes régionales
12400206	Grosses réparations	2 496 122,50 €	HP24-001	12400108	Rénovation des cités

	dans les cités mixtes régionales – part collège				mixtes régionales
--	---	--	--	--	-------------------

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSE

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU 17 NOVEMBRE 2023

TRAVAUX DANS LES CITÉS MIXTES RÉGIONALES - 6ÈME RAPPORT DE L'ANNÉE 2023 - BUDGET 2023

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU le code de l'éducation ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la délibération n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 « relative à la mise en place du bouclier de sécurité » ;

VU la délibération n° CR 2017-59 du 8 mars 2017 « relative au plan d'urgence pour les lycées franciliens – des lycées neufs et rénovés pour tous d'ici 2027 » ;

VU la délibération n° CR 2019-074 du 22 novembre 2019 « relative à l'amélioration des espaces sanitaires dans divers EPLE franciliens » ;

VU la délibération n° CP 2019-085 du 24 janvier 2019 relative à « la convention cadre de prestations intégrées relative aux travaux de maintenance dans les EPLE franciliens » ;

VU la délibération n° CP 2020-446 du 18 novembre 2020 « relative aux travaux dans les EPLE de la région Île-de-France– 6ème rapport de l'année 2020 – budget 2020 »

VU la délibération n° CR 2021-038 du 2 juillet 2021 modifiée portant délégations de pouvoir du conseil régional à sa *Présidente ou son Président* ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 modifiée portant délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CP 2021-332 du 22 juillet 2021 portant intégration d'une clause éthique dans les conventions passées par la Région ;

VU la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022 « relative à la révision du règlement budgétaire et financier et au règlement relatif aux méthodes comptables et durée d'amortissement » ;

VU le Budget de la région Île-de-France pour 2023 ;

VU l'avis de la commission des lycées ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2023-426 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide d'affecter, conformément au tableau joint en annexe 1 de la présente délibération, un montant d'autorisations de programme de **127 904,37 €** disponible sur le chapitre 902 « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 24 « Cités scolaires », programme HP24-002 « Travaux de maintenance et grosses réparations dans les cités scolaires », action (12400202) « Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales – part lycées » du budget 2023.

Article 2 :

Décide d'affecter, conformément au tableau joint en annexe 1 de la présente délibération, un montant d'autorisations de programme de **66 866,63 €** disponible sur le chapitre 902 « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 24 « Cités scolaires », programme HP24-002 « Travaux de maintenance et grosses réparations dans les cités scolaires », action (12400203) « Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales – part collèges » du budget 2023.

Article 3 :

Subordonne le versement des dotations objet de l'annexe 2 à la signature de conventions conformes à la convention-type approuvée par délibération n° CP 2020-446 du 18 novembre 2020 modifiée et autorise la Présidente du conseil régional à les signer.

Article 4 :

Décide d'affecter, conformément au tableau joint en annexe 1 de la délibération, un montant d'autorisations de programme de **5 199 272,50 €** figurant sur le chapitre 902 « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 24 « Cités scolaires » programme HP24-002 « Travaux de Maintenance et grosses réparations dans les cités scolaires », action (12400205) « Grosses réparations dans les cités mixtes régionales – part lycées » du budget 2023, ainsi que **2 436 447,50 €** sur l'action (12400206) « Grosses réparations dans les cités mixtes régionales – part collèges » du budget 2023.

Article 5 :

Décide d'affecter, conformément au tableau joint en annexe 2 de la délibération, un montant d'autorisations de programme de 217 000 € au titre de la convention cadre de prestations intégrées, disponible sur le chapitre 902 « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 24 « Cités scolaires », programme HP24-002 « Travaux de maintenance et grosses réparations dans les cités scolaires », réparti à hauteur de **157 325 €** sur l'action (12400205) « Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part lycées » et de **59 675 €** sur l'action (12400206) « Grosses réparations dans les cités mixtes régionales – part collèges » du budget 2023.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION

Annexe 1 : Affectations marchés et dotations CMR

Annexe n° : 1

Budget 2023 Chapitre 902

HP24-002 Travaux de maintenance et grosses réparations dans les cit

Dept	Commune	Etablissement	Code UAI	Objet intervention	Mt opération	Action	Nature	Montant
		REGION	99	2023-AFFECTATION GLOBALE DPM AC ETUDES ET TX CMR PARTIE COLLÈGE complément de l'opération 23B00522400240102		12400206	4551	1 970 000,00
				2023-AFFECTATION GLOBALE DPM AC ETUDES ET TX CMR PARTIE LYCEE complément de l'opération 23B00522400240101		12400205	2313	3 900 000,00
	PARIS 05EME	LAVOISIER	0750656F	PROG-2023-PROG CMR 2023-AC BDC -TRAVAUX MISE EN CONFORMITÉ ÉLECTRIQUE DU LYCÉE SUITE DIFFÉRENTS PROBLÈMES (PHASE 1) (PARTIE COMMUNE)	100 000,00	12400205	2313	66 900,00
						12400206	4551	33 100,00
	PARIS 06EME	MONTAIGNE	0750657G	PROG-2023-PROG CMR 2023-MAPA-Etudes pour des travaux de remplacement de fenêtres très dégradées et ravalement des façades du chemin de ronde (PHASE 1) (Partie Commune)	30 000,00	12400205	2031	20 028,00
						12400206	4551	9 972,00
				PROG-2023-PROG CMR 2023-MAPA TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA VERRIÈRE TRÈS DÉGRADÉE DU JARDIN D'HIVER ET REPRISE MAÇONNERIES (PARTIE COMMUNE)	750 000,00	12400205	2313	500 700,00
						12400206	4551	249 300,00
75	PARIS 07EME	VICTOR-DURUY	0750662M	PROG-2023-PROG CMR 2020-COMPLEMENT-Etudes et Travaux de remplacement des réseaux d'évacuation très vétustes (Partie Commune) complément de l'opération 22B022722403239109	300 000,00	12400205	2313	203 040,00
						12400206	4551	96 960,00
				PROG-2023-PROG CMR 2023-MAPA- Etudes pour des travaux de réfection de l'ensemble de l'étanchéité du gymnase défaillante et générant des infiltrations (Partie Commune)	50 000,00	12400205	2031	35 105,00
						12400206	4551	14 895,00
	PARIS 09EME	JULES-FERRY	0750669V	PROV-2023-PROV CMR 2023 - TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS TECHNIQUES SUIVANT RAPPORTS DES BUREAUX DE CONTRÔLE ASCENSEURS, SSI ₂ (PARTIE COMMUNE)	50 000,00	12400202	236	34 165,00
						12400203	4551	15 835,00
	PARIS 14EME	PAUL-BERT	0750689S	PROV-2023-TRAVAUX DE SIGNALEMENTS POUR ACCUEIL ÉLÈVES MAL VOYANT (NEZ DE MARCHE, PLOTS PODOTACTILES, RAIL DE GUIDAGE...)	36 396,00	12400202	236	20 967,74
						12400203	4551	15 428,26
	PARIS 20EME	MAURICE-RAVEL	0750715V	PROG-2023-MESURE CONSERVATOIRE AC BDC - ÉPUREMENT ET REPRISES DES ÉCLATS DE BÉTON EN FAÇADE DU BÂTIMENT TECHNIQUE, INTERNAT ET BÂTIMENT ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL	250 000,00	12400205	2313	201 125,00
						12400206	4551	48 875,00
78	VERSAILLES	HOCHÉ	0782562L	PROG-2023-PROG CMR 2024-AC BDC -TRAVAUX DE RÉNOVATION DU TERRAIN DE BASKET (LYCÉE)		12400205	2313	105 720,00
92	NEUILLY-SUR-SEINE	PASTEUR	0920142E	PROG-2023-PROG 2024 MAPA MOE - PLAN 1/2 PENSION - PRIORITE RÉAMÉNAGEMENT DE LA LAVERIE AVEC MISE EN PLACE TRI SÉLECTIF ET REMPLACEMENT ÉQUIPEMENT ANNEXES À LA MACHINE À LAVER (MACHINE À LAVER REMPLACÉE EN 2023) + ÉCLAIRAGE ET PLAFONDS SUSPENDUS RÉFECTOIRE.	35 000,00	12400205	2031	21 654,50

Annexe n° : 1

Budget 2023 Chapitre 902

HP24-002 Travaux de maintenance et grosses réparations dans les cit

Dept	Commune	Etablissement	Code UAI	Objet intervention	Mt opération	Action	Nature	Montant
92	NEUILLY-SUR-SEINE					12400206	4551	13 345,50
	SCEAUX	LAKANAL	0920145H	PROG-2023-PROG CMR 2022-COMPLEMENT-MAPA- Etudes pour la rénovation de l'ascenseur bâtiment Scientifique (lycée) complément de l'opération 23B01942400240357		12400205	2031	5 000,00
		MARIE-CURIE	0920146J	PROV-2023-PROV CMR 2022-levée des réserves suite au rapport du Bc et de la comission de sécurité sur le SSI (Partie Commune)	7 974,00	12400202	236	5 041,96
						12400203	4551	2 932,04
				PROV-2023-PROV CMR 2022-TRAVAUX DE PLANTATIONS D'ARBRES, ÉLAGAGE ET ABATTAGE ARBRES DANGEREUX (PARTIE COMMUNE)	38 966,00	12400202	236	24 638,20
						12400203	4551	14 327,80
	VANVES	MICHELET	0920149M	PROG-2023-PROG CMR 2022 -Travaux de remplacement des luminaires existants par des pavés LED (Partie Commune) Travaux réalisés en interne par les électriciens de la CMR	38 435,00	12400202	236	28 192,07
						12400203	4551	10 242,93
	93	MONTREUIL	JEAN-JAURÈS	0930121B	PROV-2023-MOD 2018 : COMPLÈMENT CRÉDITS TRAVAUX DE CRÉATION D'UN CDI EN RDC Y COMPRIS RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE DES PROFESSEURS ET DU PÔLE THÉÂTRE - PARTIE LYCÉE complément de l'opération 18B2052240320001		12400205	2313
94	NOGENT-SUR-MARNE	EDOUARD-BRANLY	0940117S	PROV-2023-PROV 2023 : RÉFECTION LOGEMENTS FONCTION PROVISEUR ET PROVISEUR ADJOINT MUR, SOL ET PLAFOND PARTIE COMMUNE TRAVAUX EMOP	23 000,00	12400202	236	14 899,40
						12400203	4551	8 100,60

Total Annexe n° : 1 7 830 491,00

Dont

Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales-part lycées (12400202)	127 904,37
Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales-part collèges (12400203)	66 866,63
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part lycées (12400205)	5 199 272,50
en Constructions (2313)	5 117 485,00
en Frais d'études (2031)	81 787,50
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part collèges (12400206)	2 436 447,50

Annexe 2 : Affectations CPI CMR

LISTE CPI AP complémentaire CMR

Annexe CP Novembre 2023

SUPPORT	DEP	EI	VILLE	LYCEE	TYPE	MTDC	Amiante	AP	Part lycée	Part département	CP	JUSTIFICATIFS	
CPI21	75	75590	PARIS 15	CMR BUFFON	Rénovation Sanitaires	48 000,00 €	10 000,00 €	42 000,00 €	37 700,00 €	14 300,00 €	17/11/2023	Présence de plomb, compléments prestations et révisions	
CPI21	75	75950	PARIS 20	CMR HELENE BOUCHER	Pose de filets en façade	200 000,00 €	- €	165 000,00 €	119 625,00 €	45 375,00 €	17/11/2023	Modification de programme Détourage des fenêtres demandé	
TOTAL								10 000,00 €	207 000,00 €	157 325,00 €	59 675,00 €		